

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 08 AOUT 2025

Le huit août deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/08/2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck et MARTY Didier.

Pouvoir(s) BOULLAULT Angèle à BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa à COUSSEAU Stéphanie et MEIGNIEN Christine à DECELLE Guy.

Excusé(e)(s) : COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita.

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Secrétaire de séance : BARBOT Jean-Pierre

N° 2025-06-08

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Modification du PLUi**
Un dossier concernant les modifications du PLUi prévues par la CDC a été reçu en mairie.
- **Permis d'Aménager modificatif**
La modification du permis d'aménager du lotissement de l'Espace DEFRANCE a été acceptée.
- **Point sur les travaux du logement temporaire**
Les travaux avancent, la réfection des sols est en cours.
- **Point sur le lotissement de Bellevue**
Une première rencontre avec les entreprises a eu lieu. La 1^{ère} réunion de chantier a été fixée au 03/09/2025.
- **Affaire PERROCHEAU**
Comme convenu, une offre d'achat a été adressée à la mandataire judiciaire.
- **Cimetière de Péreuil**
Les élus ont procédé au dégagement des pierres des anciennes concessions récupérer lors de la reprise.

- Mail sur travaux calvaire
Un mail a été reçu en mairie relatif à l'entretien de l'oratoire de la Vierge de Pétignac ainsi que de croix sur le secteur de Péreuil. L'affaire sera suivie par Loïc BEULZ.
- CetteFamille
Pas de changement au niveau du taux d'occupation.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

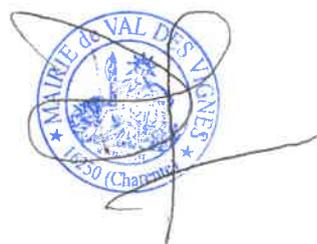
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 12 août 2025,

*Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BARBOT*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



Certifié exécutoire :

*par publication ou notification du **13 AOUT 2025**...*

*et transmission en Préfecture du **13 AOUT 2025**...*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr